

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2882

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité inscrits dans la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Attribution de subventions et maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisations d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Pallega, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2882**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité inscrits dans la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Attribution de subventions et maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisations d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme de rénovation urbaine du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux Minguettes et Max Barel, objet de la convention signée entre les partenaires du GPV et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la période 2005 à 2013 prévoit, outre les opérations lourdes de renouvellement urbain, des aménagements de proximité ou de résidentialisation.

Ces aménagements visent, au travers de travaux de remise en état, d'embellissement et d'amélioration, à assurer une qualité constante des espaces de ces quartiers, à en améliorer les usages et l'entretien quotidien pour leur conserver ou leur octroyer une attractivité. Ces opérations sont porteuses d'enjeux en termes de qualité du cadre de vie des habitants. Elles sont sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux ou de la commune de Vénissieux.

Le présent rapport a pour objet de présenter une première tranche d'opérations programmées entre 2012 et 2014 et les participations de la Communauté urbaine de Lyon.

Chacune des opérations décrites ci-dessous a été élaborée de manière partenariale, et validée par l'ensemble des partenaires concernés dans le cadre du comité de direction du GPV de Vénissieux.

Les concertations ont été conduites dans le cadre du dispositif des ateliers de ville, démarche de concertation pilotée par l'équipe GPV.

1° - Aménagement des espaces extérieurs de la résidence Division Leclerc - Maître d'ouvrage : Alliade

La résidence Division Leclerc est constituée de 5 tours (341 logements pour 1 100 habitants).

Les principes retenus pour l'aménagement sont les suivants :

- aménagement d'un cheminement pour piétons, vert et arboré, entre la station de tramway sur l'avenue Jean Cagne et le parc des Minguettes passant par une place centrale remise à niveau et aménagée pour accueillir une aire de jeux pour enfants,

- réorganisation du stationnement en 3 entités autonomes permettant une affectation plus prononcée des parkings aux immeubles, une optimisation du nombre de places,

- réaménagement de l'ensemble des espaces en pieds d'immeubles pour permettre un entretien optimisé (pas de plantation sur le tour d'échelle des immeubles) et un renouvellement de l'image et de la qualité des espaces (réduction du minéral) et repositionnement de certains espaces pour assurer la meilleure intégration au parc des Minguettes,

- modification et retraitement de l'ensemble des entrées des immeubles.

Le coût de l'opération est estimé à 945 280 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- ANRU :	165 551 €
- Communauté urbaine de Lyon :	349 485 €
- Région Rhône-Alpes :	269 270 €
- commune de Vénissieux :	66 446 €
- Alliade habitat :	94 528 €

2° - Quartier Division Leclerc - Création d'une entrée charretière à feux entre l'avenue Jean Cagne et l'avenue Maurice Thorez - Maître d'ouvrage : Communauté urbaine de Lyon

L'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Division Leclerc implique d'intervenir sur la voirie communautaire pour assurer un fonctionnement satisfaisant des aménagements réalisés. Il s'agit de créer une entrée charretière à feux entre l'avenue Jean Cagne et la contre-allée Thorez et de modifier en conséquence le carrefour à feux sur l'avenue Jean Cagne et l'avenue Maurice Thorez.

Le coût de ces travaux, estimé à 93 000 € TTC, est financé par la Communauté urbaine.

3° - Quartier Léo Lagrange - Aménagement de l'espace central - Maître d'ouvrage : Commune de Vénissieux

Le quartier Léo Lagrange est composé d'environ 2 000 logements dont 1 500 logements sociaux et accueille 5 800 habitants. Ce grand quartier ne fait pas l'objet d'une intervention lourde de rénovation urbaine.

Néanmoins, au cours des années écoulées, un certain nombre d'opérations urbaines ont été réalisées : construction d'équipements publics et aménagement de placettes connexes, réhabilitation du parc de logements sociaux.

En complément, la Commune de Vénissieux en accord avec les partenaires a programmé une intervention sur l'espace central du quartier. Le programme de l'opération répond aux objectifs suivants :

- réaménager et officialiser les cheminements piétons depuis le nouveau square Abbé Pierre au sud jusqu'au gymnase Colette Besson au nord-ouest et à la rue Léo Lagrange au nord qui permettent d'assurer une liaison depuis l'avenue Jean Cagne et la station du tramway,
- séparer les espaces et clarifier les usages,
- renouveler les aires de jeux et installer un espace multisports central,
- rénover et améliorer les équipements d'éclairage public le long de la rue Debussy et des chemins piétons.

Le coût estimé de l'opération est de 830 000 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- ANRU :	154 202 €
- Communauté urbaine de Lyon :	152 675 €
- Commune de Vénissieux :	523 123 €.

4° - Quartier Léo Lagrange - Création d'un jardin sur dalle de parking - Maître d'ouvrage : Commune de Vénissieux

Dans le cadre de la ZAC Vénissy, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, le parking souterrain de la galerie commerciale vouée à démolition a été fermé. Un nouveau parking souterrain a été construit à proximité par l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, en reconstitution de l'offre supprimée et conformément aux engagements des partenaires dans le cadre de la convention ANRU.

La commune de Vénissieux a réalisé l'aménagement paysager de surface qui participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants. L'opération comprend la création d'un square au centre de l'espace, de trottoirs périphériques et de places de stationnement et d'une liaison piétonne.

Le coût réel de l'opération est de 395 000 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- ANRU :	73 320 €
- Région Rhône-Alpes :	90 966 €
- Communauté urbaine de Lyon :	93 648 €
- Commune de Vénissieux :	137 066 €.

5° - Quartier Max Barel - Opération d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Max Barel - Maître d'ouvrage : SACOVIV

La résidence Max Barel de la Sacoviv date des années 1960 sur un tènement de 5 hectares. Elle est constituée de 6 immeubles soit 449 logements (environ 1 500 habitants).

Le projet a pour finalité d'améliorer les usages quotidiens des habitants et de requalifier les espaces extérieurs.

Les principaux objectifs du projet d'aménagement sont les suivants :

- mieux relier le quartier avec l'extérieur,
- clarifier les accès,
- aménager des cheminements piétons sécurisés,
- améliorer les espaces libres et les espaces avec des arbres et préciser leurs usages,
- aménager des aires de collectes fonctionnelles pour les déchets.

Le projet d'aménagement définitif s'articule autour de 4 axes :

- restructuration de la plaine centrale,
- restructuration des abords de l'unité résidentielle n° 12 à 22, rue Max Barel,
- aménagement de points de collecte et de tri des déchets,
- restructuration de l'entrée de la résidence par la rue Max Barel et des stationnements visiteurs.

Le coût d'opération est estimé à 1 200 000 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- Commune de Vénissieux :	238 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	410 000 €
- Région Rhône-Alpes :	300 000 €
- ANRU :	132 000 €
- SACOVIV :	120 000 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les opérations de résidentialisation et d'aménagements de proximité inscrits dans la convention ANRU dans le cadre du grand projet de ville de Vénissieux pour un coût global de 1 098 808 € TTC :

- Division Leclerc : création d'une nouvelle entrée charretière à feux entre l'avenue Jean Cagne et l'avenue Maurice Thorez/T4,
- Aménagement des espaces extérieurs de la résidence Division Leclerc,
- Quartier Léo Lagrange, composé de :
 - . l'aménagement de l'espace central,
 - . l'aménagement d'un jardin sur la dalle du parking enterré Léo Lagrange ;
- Aménagement des espaces extérieurs de la résidence de la SACOVIV dans le quartier Max Barel,

b) - l'attribution de subventions d'équipements au profit :

- de la Commune de Vénissieux pour un montant de 246 323 €,
- d'Alliade habitat pour un montant de 349 485 €,
- de la SACOVIV pour un montant de 410 000 €,

dans le cadre du versement des participations de la Communauté urbaine aux opérations d'aménagements et de résidentialisations inscrites dans la convention ANRU 2005-2013 dans le cadre du GPV de Vénissieux ;

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, la SACOVIV, Alliade Habitat et la commune de Vénissieux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 1 098 808 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon les opérations suivantes :

- opération n° 0P17O2700 - entrée charretière à feux Cagne/Thorez sur Division Leclerc, pour un montant de 93 000 € en dépenses à prévoir sur 2012 ;

- opération n° 0P17O2685 - GPV Vénissieux Leclerc, pour un montant de 349 485 € en dépenses à prévoir sur 2013 ;

- opération n° 0P17O2686 - GPV Vénissieux Léo Lagrange, pour un montant total de 246 323 € en dépenses à prévoir sur 2012 ;

- opération n° 0P17O2687 - GPV Vénissieux Max Barel, pour un montant de 410 000 € en dépenses à prévoir sur 2013.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - comptes 204 141, 204 22 et 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.